

Charte Éthique

Ô Fil de Faire est une association qui :

- Permet l'accès à des produits de qualité biologique et écologique grâce à des commandes groupées.
- Privilégie les produits locaux, qu'ils soient biologiques ou sans label, mais respectueux de l'environnement, au meilleur prix.
- Stimule une réflexion sur notre consommation et ses conséquences : impact écologique (pollution, perte de la biodiversité...), social (pérennité très difficile pour les paysans, augmentation des prix...), sanitaire (développement des maladies dues à la malbouffe, aux polluants alimentaires...).
- Encourage la transmission et l'échange de savoirs/savoir-faire au travers de rencontres et d'activités partagées.

Chaque adhérent de l'association s'engage à :

- **Art.1** : déposer sa commande à la date prévue, toute commande déposée après cette date ne sera pas prise en compte.
- **Art.2** : participer à au moins 2 réunions de complétage des colis par an.
- **Art.3** : s'inscrire pour participer une fois par an à la préparation des colis.
- **Art.4** : venir chercher sa commande à la date prévue, en respectant les horaires.
En cas d'empêchement, trouver quelqu'un pour venir la récupérer à sa place et en cas de force majeure, prévenir impérativement et s'arranger avec la personne pour fixer un rendez-vous dans un délai de 3 jours.
- **Art.5** : régler sa commande par chèque à l'ordre de **Ô Fil de Faire**, ou en espèces le jour du retrait des marchandises.
- **Art.6** : faire circuler les informations jugées utiles pour le bon fonctionnement de l'association et le bien-être de chacun selon notre charte éthique (par le biais des réunions, des courriers ou du blog ...).
- **Art 7** : toute personne ne disposant pas d'un accès internet pourra demander un « parrain numérique ».

Le non-respect de ce règlement peut engendrer un refus de prise en compte de la commande suivante et la non-reconduite de l'adhésion à l'association.

Merci de votre compréhension.